



## AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2022

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par le soussigné, Denis Meunier, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la susdite municipalité, à l'effet que le rôle de perception foncier pour l'année 2022 est complété et déposé au bureau du soussigné au 810, rue Lanoie à Upton.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué le 11 février 2022.

Les comptes de taxes inférieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en un versement unique échéant le 14 mars 2022.

Les comptes égaux ou supérieurs à trois cent dollars (300,00 \$) sont payables en quatre versements échéant respectivement le 14 mars 2022, le 16 mai 2022, le 18 juillet 2022 et le 17 octobre 2022.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de douze pourcent (12 %) l'an ou un pourcent par mois (1%) à compter du moment où ils deviennent exigibles et est applicable à toutes les taxes, tarifs et autres créances dus à la Municipalité à partir de l'expiration du délai où ils devaient être payés.

Les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte dans les dix (10) jours de l'envoi du compte de taxes sont priés de le signaler au service de perception et de taxation de la Municipalité d'Upton.

Le rôle de perception est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Upton, ce 9<sup>ème</sup> jour de février 2022,

Denis Meunier  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim